



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

Site : <http://75.snuipp.fr>

# L'École

Journal du  
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE  
Journal du  
SNUipp Paris-FSU  
11 rue de Tourtille  
75020 Paris



**PRESSE**  
**URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 30/11/12

## TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE, LE TEMPS DE LA MOBILISATION EST VENU !

L'école a besoin d'être transformée tant dans l'intérêt des enseignants que de celui des élèves. Les conditions de travail et d'emploi des personnels n'ont eu de cesse de s'altérer les années passées : gel des salaires, jour de carence, conditions d'enseignement, formation initiale et continue annihilée... En parallèle, les conditions d'apprentissage de l'ensemble des élèves ont empiré et la réussite scolaire continue d'être réservée à certains.

Le Ministre a lancé la « refondation » de l'école dès son arrivée. Même si le rapport issu de cette « concertation » ne marquait pas de réelle rupture avec toutes les politiques éducatives antérieures, des pistes de travail intéressantes ont été esquissées (réflexion sur la professionnalisation des AVS ou encore projet de refonte des programmes ou de la formation). Toutefois, le contexte budgétaire contraint, la volonté ministérielle d'imposer d'en haut une réforme des rythmes scolaires bâclée et le refus d'entendre les enseignants sont une limite forte à l'ambition affichée.

Pour les personnels, la déception laisse la place au mécontentement, voire à la colère. Pour le SNUipp-FSU, le temps de la mobilisation collective est donc venu. L'ensemble des organisations syndicales parisiennes ont réaffirmé leur opposition à la réforme des rythmes scolaires et appellent à des assemblées générales locales et une AG parisienne afin de débattre ensemble des modalités d'actions pour que les enseignants soient enfin entendus.

Seul le collectif permettra aux enseignants de peser sur les choix gouvernementaux, il est donc indispensable d'être nombreuses et nombreux dans ces réunions. Par ailleurs, les enseignants ont besoin d'organisations syndicales fortes.

Alors, pour renforcer l'action d'un syndicalisme combatif et unitaire, rejoignez le SNUipp-FSU Paris, syndiquez-vous !

Jérôme Lambert

**PARTICIPEZ AUX  
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
D'ARRONDISSEMENT  
ET  
À L'AG PARISIENNE DU  
11 DÉCEMBRE 17h30  
Bourse du travail**

L'École n°295, du 30 novembre 2012, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n°12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.



Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa et Sud Education affirment leur opposition au projet ministériel de réforme des rythmes scolaires et réclament son abandon.

Le projet ministériel n'est pas acceptable. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels.

Il ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et n'améliorera pas leur réussite scolaire.

Par ailleurs, ils rappellent que les obligations de service des enseignants doivent rester sous la seule responsabilité de l'État.

D'autre part, ils demandent que les PVP continuent à intervenir sur le temps scolaire. Aucune modification de l'organisation de la semaine scolaire ne doit être mise en place par la Mairie de Paris à la rentrée 2013.

**Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa et Sud Education appellent les personnels à se rassembler en assemblée générale dans les arrondissements et à l'AG parisienne du mardi 11 décembre à 17h30 à la Bourse du travail pour décider des modalités d'actions afin de leur permettre d'être enfin entendus.**

## CAPD du 29/11

### Promotions et liste d'aptitude direction

La CAPD du 29 novembre a traité des opérations de promotions. Grâce au travail préparatoire des représentants du personnel, un certain nombre d'erreurs ont été corrigées. Cette commission a également étudié l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école. Le compte-rendu de la CAPD est consultable en ligne sur le site Internet du SNUipp-FSU. Les enseignants sont invités à contacter la section pour connaître les résultats les concernant.

## EVS/AVS/Aides éducateurs

### Signer la pétition soutenue par le SNUipp-FSU Paris

Lors d'une réunion syndicale des EVS et AVS organisée par le SNUipp-FSU Paris au mois d'octobre, les personnels présents ont décidé de proposer à leurs collègues parisiens (EVS, AVS, enseignants...) de signer une pétition afin de peser sur les choix à venir du gouvernement.

Cette pétition est aussi téléchargeable sur le site Internet du syndicat et à renvoyer au SNUipp-FSU Paris.

En parallèle, dans le groupe de travail ministériel, le SNUipp-FSU continue de porter ses revendications sur la question avec notamment la création d'emploi pérennes de la fonction publique.



# Rythmes scolaires, non à une réforme baclée et imposée d'en haut

Le président de la République vient d'annoncer sa volonté d'étaler la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires sur deux ans. Cette décision montre qu'une réforme aussi complexe doit être bien préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Cela nécessite la consultation de toutes les parties concernées et au premier chef les enseignants. Le SNUipp-FSU n'accepte pas que le Ministre de l'Education refuse cette consultation, préférant bâcler un projet relevant plus du bricolage politique que d'une réelle vision de l'école.

Le projet présenté la semaine dernière comme une seconde mouture des propositions ministérielles n'en est pas vraiment une. Les principes directeurs restent les mêmes.

## ***Elle n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves...***

La logique ministérielle semble être de privilégier le contenant par rapport au contenu. En effet, dans les discussions, le ministre a annoncé un allègement des programmes rendu nécessaire selon lui par cette nouvelle organisation du temps scolaire qui contient de fait une nouvelle réduction du temps d'enseignement dû aux élèves. C'est incohérent. Avant même toute réflexion approfondie sur les contenus d'enseignement, va-t-on assister à des retraits de notions à enseigner par matière ou au renvoi de domaines entiers tels que les arts visuels, l'E.P.S. ou l'éducation musicale vers le périscolaire ?

S'agirait-il alors pour la Ville de Paris de transformer les missions des PVP et les faire intervenir hors temps scolaire ?

Le SNUipp-FSU est opposé à cette option. Il rappelle son désaccord profond avec toute réforme qui amènerait les collectivités locales à intervenir sur les objectifs et contenus d'enseignements que ce soit par le biais de contrats d'objectifs ou de plans éducatifs locaux.

Enfin, le ministre défend sa volonté de revoir les rythmes scolaires rapidement afin d'alléger la journée de l'enfant. Or, le projet soumis aux syndicats ne diminuerait le temps scolaire que d'une demi-heure par jour en moyenne. Le temps de présence à l'école, lui, ne sera pas réduit pour l'immense majorité des enfants.

## ***... et dégrade les conditions de travail des enseignants !***

Par rapport à l'existant, les enseignants devraient enseigner une demi-journée supplémentaire et ne finiraient la classe au mieux qu'une demi-heure plus tôt les quatre autres jours de la semaine. Aucun allègement de service n'est prévu par le ministre, les obligations de service des professeurs des écoles seraient maintenues à 27 heures par semaine.

En parallèle, aucune revalorisation salariale n'est envisagée.

## ***Le SNUipp-FSU exige une véritable ambition pour l'école***

La transformation de l'école revendiquée par le SNUipp-FSU a pour objectif une réelle démocratisation scolaire. Le statu-quo n'est pas possible. Il faut d'abord s'interroger sur les objectifs et contenus d'enseignement proposés, sur leur mode de transmission, les conditions d'enseignement au sein de la classe (effectifs, types d'activités, alternance grand groupe/petits groupes...).

Socle commun, LPC, aide personnalisée, suppressions massives de postes, destruction des Rased et de la formation professionnelle sont autant de réformes sur lesquelles il est urgent de revenir.

De fait, la réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.

Les personnels le disent. Dans l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU (24 000 réponses), si la question du travail sur 4 jours ou 4,5 jours partage la profession, elle place la réforme des rythmes en toute dernière place des priorités, loin derrière l'abaissement des effectifs, la formation des enseignants, le travail en petit groupe ou l'éducation prioritaire.

Le projet actuel ne prend pas en compte les revendications du SNUipp-FSU en termes d'améliorations des conditions de travail (réduction du temps de service, dissociation du temps enseignant et du temps élèves...). L'ensemble des temps de travail hors la classe (temps de préparation, lien avec les familles, travail en équipe... estimé à plus de 43 heures hebdomadaires) n'est pas reconnu par le ministre.

## ***Organisons de manière unitaire la mobilisation !***

Le temps des prises de position est terminé, il s'agit de passer à la mobilisation ! La responsabilité des organisations syndicales n'est pas de se diviser, mais bien de construire la mobilisation de l'ensemble de la profession.

Le SNUipp-FSU Paris a donc proposé en intersyndicale la signature d'un appel commun à des assemblées générales d'arrondissement et d'une assemblée générale parisienne.

Ensemble, décidons des modalités d'actions.



# Se syndiquer dès maintenant pour renforcer le SNUipp-FSU

## Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Janvier  
 Février

Mars  
 Avril

Mai  
 Juin

Juillet  
 Août

### Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

**ORGANISME CRÉANCIER**  
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

#### ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A ..... le .....

Signature : .....

**66%** de la cotisation  
est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale  
pour les instituteurs, PE et hors classe

| Ech | Instit. | soit après déduction d'impôts | PE    | soit après déduction d'impôts | Ech | Hors classe | soit après déduction d'impôts |
|-----|---------|-------------------------------|-------|-------------------------------|-----|-------------|-------------------------------|
| 4   | 121 €   | 40 €                          | 139 € | 46 €                          | 5   | 225 €       | 74 €                          |
| 5   | 124 €   | 41 €                          | 147 € | 48 €                          | 6   | 240 €       | 79 €                          |
| 6   | 126 €   | 42 €                          | 151 € | 50 €                          | 7   | 254 €       | 84 €                          |
| 7   | 129 €   | 43 €                          | 160 € | 53 €                          |     |             |                               |
| 8   | 136 €   | 45 €                          | 172 € | 57 €                          |     |             |                               |
| 9   | 143 €   | 47 €                          | 184 € | 61 €                          |     |             |                               |
| 10  | 152 €   | 50 €                          | 198 € | 65 €                          |     |             |                               |
| 11  | 167 €   | 55 €                          | 213 € | 70 €                          |     |             |                               |

#### Indemnités à ajouter à la cotisation

|  |              |
|--|--------------|
| ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr... | Ajouter 5 €  |
| Direction d'école ou d'Egpa                    | Ajouter 13 € |

#### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

#### Autres situations

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| PES (prof d'école stagiaire) | Cotisation 90 €  |
| Pension inférieure à 1500 €  | Cotisation 90 €  |
| Pension entre 1500 et 2000 € | Cotisation 105 € |
| Pension supérieure à 2000 €  | Cotisation 120 € |
| Disponibilité                | Cotisation 80 €  |
| Emploi de vie scolaire (EVS) | Cotisation 40 €  |
| Assistants d'éducation (AE)  | Cotisation 60 €  |